

# Notice de remplacement de résistance

## 1. Généralité

Ce kit pièces détachées est destiné au remplacement de résistances de nos radiateurs électriques.  
Toutes les pièces de ce kit sont garanties d'origine.

**Ce kit est réservé exclusivement à l'usage professionnel.**  
**En cas de doute sur l'utilisation de ce kit, contacter notre service SAV.**

## 2. Liste des composants du kit

- Joint viton
- Résistance/Thermoplongeur
- Tube de colle d'assemblage
- Joint Mousse
- Notice de remplacement

## 3. Matériel nécessaire

- Clé dynamométrique
- Chiffon

## 4. Instructions

➤ Avant de commencer, il faut :

- Couper le disjoncteur du radiateur
- Débrancher le radiateur
- Enlever le radiateur de son support
- ATTENTION : Avant toute opération merci de retourner le radiateur et veillez à ce que le boîtier du radiateur soit positionné vers le haut
- Démontez le boîtier situé sur le radiateur

➤ Ensuite procéder de la façon suivante :

- A l'aide d'une clé dynamométrique dévisser la résistance défectueuse
- Enlever la résistance tout en l'essuyant avec un chiffon
- Prendre la nouvelle résistance et vérifier que le joint viton vert est présent dans la gorge de la résistance
- Sur les résistances de 1500/1750 et 2000W, vérifier la présence d'une gaine à leur extrémité
- Ajouter la colle sur l'ensemble du filetage de la résistance et l'introduire en lieu et place de l'ancienne
- Vissez puis terminez le serrage avec la clé dynamométrique jusqu'à un serrage de 40 Nm



**Pour des raisons de sécurité et de risque de dysfonctionnement du produit, ne pas enlever ou ajouter du fluide caloporteur à l'intérieur du radiateur sans instruction préalable. Tout ajout d'un autre fluide caloporteur autre que celui d'origine est strictement prohibé.**

- Ne pas oublier après serrage et avant le montage du boîtier/récepteur, d'ajouter le joint mousse marron sur la tête du thermoplongeur.



GESTION DES DECHETS DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE DEEE (2012/19/UE)

ROHS : Conforme à la directive 2011/65/UE

DEEE : Conforme à la directive 2012/19/UE

Le pictogramme sur l'étiquette du produit signifie que l'équipement ne peut être jeté avec les autres déchets, qu'il fait l'objet d'une collecte sélective en vue de sa valorisation, réutilisation ou recyclage. En fin de vie, cet équipement devra être remis à un point de collecte approprié pour le traitement des déchets électriques et électroniques. En respectant ces principes et en ne jetant pas le produit dans les ordures ménagères, vous contribuerez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine. Pour tous renseignements concernant les points de collecte, de traitement, de valorisation et de recyclage, veuillez prendre contact avec les autorités de votre commune ou le service de collectes des déchets, ou encore le magasin où vous avez acheté l'équipement. Ceci s'applique aux pays dans lesquels ladite directive est entrée en vigueur.



Les emballages font l'objet d'une consigne de tri en vue du recyclage. Ne les jetez pas et faites un geste ecocitoyen en les triant.